

1. Record Nr.	UNINA9910137472903321
Autore	Tillier Mathieu
Titolo	Les cadis d'Iraq et l'état abbasside, 132/750-334/945
Pubbl/distr/stampa	Presses de l'Ifpo, 2009 Damas, Syria : , : IFPO, , 2009 ©2009
ISBN	2-35159-789-3 2-8218-1564-6 2-35159-278-6
Descrizione fisica	1 online resource (869 p.)
Collana	Études arabes, médiévales et modernes
Soggetti	Judges (Islamic law) - Iraq Judges (Islamic law) - Islamic Empire Justice, Administration of (Islamic law) - Iraq Justice, Administration of (Islamic law) - Islamic Empire Abbasids Law, Politics & Government Canon Law Islamic Empire History 750-1258
Lingua di pubblicazione	Francese
Formato	Materiale a stampa
Livello bibliografico	Monografia
Note generali	Bibliographic Level Mode of Issuance: Monograph
Nota di bibliografia	Includes bibliographical references and index.
Sommario/riassunto	En 132/750, les Abbassides s'emparèrent du pouvoir au terme d'un mouvement dénonçant l'injustice des Umayyades. La réforme de l'appareil judiciaire, contribuant à affermir leur légitimité, fut une des réalisations majeures de la nouvelle dynastie. La centralisation de la justice, l'uniformisation juridique et l'étroite association des cadis au souverain firent de la judicature un instrument politique essentiel aux yeux du califat. Les Abbassides ne pouvaient pourtant prévoir les conséquences de cette réforme qui devait, à terme, fragiliser les fondements de leur autorité. En diminuant la dépendance des cadis vis-à-vis des pouvoirs locaux, ils ouvrirent la voie à de nouvelles revendications. Il n'allait plus de soi, désormais, que les cadis tenaient

leur autorité judiciaire du calife. Ce livre retrace l'évolution de la judicature et de sa place au sein de l'État abbasside, en restituant les dimensions spatiales, temporelles et sociales de l'administration judiciaire, ainsi que la dynamique des relations entre les cadis d'Iraq et le califat. Lorsque les Abbassides perdirent la réalité du pouvoir au profit des Byides, en 334/945, la judicature était métamorphosée. D'un fonctionnaire au service de son déléguant, le cadi était devenu un magistrat capable de défendre son autonomie judiciaire.
